



La Commission Motocross de la LMNA met en place un Championnat Nouvelle-Aquitaine, des Trophées de Zones et des Challenges Loisirs.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine est seule compétente à mettre en place des catégories.

SOMMAIRE

ART 1 LES CATEGORIES

Art 1.1 Coureurs admis

Art 1.2 Catégories

ART 2 CHAMPIONNATS ET TROPHÉES

Art 2.1 Championnat de Ligue

Art 2.2 Trophées de Zones

ART 3 ENGAGEMENTS ET NUMÉROS DE COURSE

Art 3.1 Liste de Notoriété

Art 3.2 Conditions d'engagement

ART 4 LES CONTRÔLES

Art 4.1 Administratif

Art 4.2 Technique

Art 4.3 Changement de machine

ART 5 DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art 5.1 Parc fermé et Pré-grille

Art 5.2 Essais et qualifications

Art 5.3 Procédure de départ

Art 5.4 La course

Art 5.5 Procédure d'arrivée

Art 5.6 Les sanctions

ART 6 REMISES DES RÉCOMPENSES

Art 6.1 Pour chaque épreuve

Art 6.2 Championnats et Trophées

Art 6.3 Concurrence de dates et récupération de points

Art 6.4 Remise des prix de fin de saison

Art 6.5 Primes de Championnat de Ligue

Art 6.6 Primes Courses

ART 7 RÉCLAMATIONS

Art 7.1 Procédure

Art 7.2 Dérogation

Art 7.3 Environnement

ART 8 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS

ART 9 RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE

ART 10 RÈGLEMENT QUAD CROSS

ART 11 RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES

ART 12 COUPE DES CLUBS

ART 1 - LES CATEGORIES

Art 1.1 Coureurs admis

Peuvent prétendre participer à ces « Championnats » tous les coureurs titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM (NJ1 - NJ2 - NJ3 - NJ3C - NCO - Inter - LUE) et membres d'un Club de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine. Les épreuves des différents Championnats de la LMNA sont ouvertes aux pilotes HL et licences 1 manifestation. Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Ils ne bénéficieront pas des primes de résultat correspondantes.

Art 1.2 Catégories – Ages – Licences - Plaques

Il est précisé que les limites de cylindrées et les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-dessous :

CATEGORIES		SOUS CATEGORIES	AGES	CYLINDREES	LICENCES	PLAQUES ET NUMEROS	
Classe 1	50cc	kids	de 6 à 8 ans	50cc 2T + Electrique	NJ1,NJ2	Plaque bleue Numéro Blanc	
	Minicross	Poussins	de 7 à 9 ans *	65cc 2T	NJ1,NJ2		
		Pupilles	de 10 à 11 ans*	65cc 2T	NJ1,NJ2		
		Benjamins	de 9 à 11 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3		
	Espoirs 85cc	Benjamins Espoirs	de 9 à 11 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3+	Plaque blanche Numéro noir	
		Minimes	de 12 à 13 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3+		
		Cadets	de 14 à 15 ans*	85cc 2T	NJ1,NJ2, NJ3+		
125	125cc	Juniors	de 13 à 18 ans*	100cc à 125cc 2T	NJ3+, NCO, LUE, INTER	Plaque noire Numéro blanc	
		Séniors	+ de 18 ans		NCO, LUE, INTER		
Classe 2 Classe 3	250cc	250cc	à partir de 15 ans	126cc à 250cc 2T	151cc à 250cc 4T	NCO, LUE, INTER	
Classe 3	450cc	450cc	à partir de 15 ans	251cc à 500cc 2T	251cc à 650cc 4T	NCO, LUE, INTER	Plaque blanche Numéro noir
Quads	Juniors	de 15 à 23 ans*	85cc à 750cc 2T	250cc à 750cc 4T	NJ3, NCO, LUE, INTER	Plaque verte Numéro blanc	
	Open	à partir de 24 ans					
	Vétérans	à partir de 38 ans					
	Féminines	à partir de 15 ans					
Challenges Loisirs		125cc- 250cc 450cc					

*au 1er janvier de l'année en cours

ATTENTION : la couleur des plaques et des numéros doivent être respectés impérativement sous peine de non-départ.

Les numéros ne devront pas être symbolisés par des contours. L'intérieur des numéros doit être plein.

Les finitions réfléchissantes (Argent, Or, « Chromées ») sur le numéro ou le fond sont interdites.

Le contraste entre la couleur de fond de plaque et la couleur des numéros doit être suffisant pour une lecture correcte du numéro.

Le port du numéro à l'arrière du maillot n'est pas obligatoire. Cependant, si un numéro est présent dans le dos du pilote, celui-ci devra obligatoirement correspondre avec son numéro de course de l'épreuve, dans le cas contraire il devra le barrer.

ART 2 - CHAMPIONNATS ET TROPHÉES

Championnats, Trophées, Challenges Loisirs et Départements

Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine		Trophées et Challenge Loisirs		
Départements concernés		Départements concernés	Départements concernés	Départements concernés
Charente (16)	Landes (40)	<i>Trophée Zone Est</i>	<i>Trophée Zone Nord</i>	<i>Trophée Zone Sud</i>
Charente-Maritime (17)	Lot-et-Garonne (47)	Corrèze (19)	Charente (16)	Dordogne (24)
Corrèze (19)	Pyrénées-Atlantiques (64)	Creuse (23)	Charente-Maritime (17)	Gironde (33)
Creuse (23)	Deux-Sèvres (79)	Haute-Vienne (87)	Deux-Sèvres (79)	Landes (40)
Dordogne (24)	Vienne (86)		Vienne (86)	Lot-et-Garonne (47)
Gironde (33)	Haute-Vienne (87)			Pyrénées-Atlantiques (64)

S'il y a 2 groupes :

Pour la 1^{ère} épreuve, la mise en grille se fera en fonction du classement général de la saison précédente.

Pour les essais les groupes seront répartis « à l'assiette » de la manière suivante

1er du classement scratch 1er groupe A, 2ème du classement scratch 1er groupe B, 3ème du classement scratch 2ème du groupe A, 4ème du classement scratch 2ème du groupe B etc...

Les pilotes non classés seront répartis dans les différents groupes selon leur numéro.

Après la séance d'essais, les meilleurs chronos formeront le groupe A, et les autres, les autres groupes. Le nombre restera à définir selon la capacité du circuit ou selon le nombre de participants.

S'il n'y a qu'un seul groupe :

Pour la 1^{ère} épreuve, la mise en grille se fera en fonction du classement général de la saison précédente.

Pour les essais, l'entrée se fera selon le classement scratch provisoire.

En cas d'annulation de plusieurs manches, il faudra avoir couru au minimum 1 manche pour que le classement général de l'épreuve soit pris en compte dans le calcul des primes.

Les catégories MX1 et MX2 ne formeront qu'un seul groupe dit « OPEN ».

Les pilotes seront classés au Championnat et Trophée dans la catégorie de la 1^{ère} course à laquelle ils ont participé.

Art 2.1 ☐ CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les pilotes participants au Championnat de Ligue susceptibles d'être sélectionnés au Championnat de France des Régions et qui déclinent leur sélection ne pourront pas courir ce jour-là ni la veille ni le lendemain.

Les Championnats de Ligue 85cc, 125cc, Quads, 250 cc - 450 cc, Vétérans, Motos Anciennes et Féminines seront récompensés au classement annuel scratch par des primes calculées sur le classement de chaque épreuve.

Les catégories **Minicross et 50 cc** pourront se dérouler sur les courses de Pit-Bike, dans les conditions du règlement les concernant.

Des primes Championnat seront attribuées **aux pilotes licenciés en Nouvelle-Aquitaine** (voir Art 6.5).

Art 2.2 ☐ TROPHÉES DE ZONES Particularités

Vétérans

Si pas assez d'épreuves, ils seront reclassés dans les catégories de leurs cylindrées.

Minicross et 50cc Kids

Les catégories Benjamins Minicross et **Benjamins Espoirs** seront déterminées par un éducateur du Comité Educatif lors d'une session d'entraînement sur circuit MX ou Pit-Bike dans sa zone ou dans la Ligue. Pour les candidats absents sur cette ou ces session(s), la décision sera prise par le Comité Educatif.

Sur avis de la Commission, un licencié minime Espoirs (12 ans- et 13 ans pour les filles) pourra demander son maintien en Minicross selon son niveau, à condition qu'il ne soit pas classé dans les 10 premiers de son Trophée.

Tous les pilotes 85cc qui seront intégrés dans la catégorie 85cc Minicross seront classés dans cette catégorie pour la saison.

Le pilote qui débute sa saison en Minicross et qui passe en Espoirs ne pourra plus s'engager sur une course en Minicross.

Toutes les demandes de dérogations devront obligatoirement être adressées au Responsable du Comité Educatif (changements de catégorie, demandes de sur-classement ou maintien ...), pour validation.

Les Trophées de Zones **Minicross et 50cc** portent sur les éléments éducatifs dès l'âge de 6 ans et prépare au CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) et donc à la compétition dès l'âge de 6 ans, conformément aux nouvelles conditions fédérales d'accès à la pratique de compétition.

Les pilotes **50 cc** et 65cc pourront changer de catégorie en cours de saison et passer de **50cc vers 65cc** de 65cc vers 85cc, mais ne conserveront pas leurs points acquis. Leur classement se fera dans leur nouvelle catégorie, dès la première participation.

Un Educateur sera présent sur les courses de Minicross destiné à l'encadrement, l'objectif est d'influer de manière positive sur les parents et permettre de relâcher la pression sur les Officiels, ainsi l'éducateur est plus apte à gérer les situations conflictuelles. Le breveté demandera si besoin à la direction de course et au jury de l'épreuve une modification du tracé du circuit pour des raisons de sécurité pour ces 2 catégories.

Pour la catégorie 50cc Kids : machines à variateur pour les moteurs thermiques ou moteurs électriques ; motos d'origine ; roues de 10 ou 12 pouces à l'avant et de 10 pouces à l'arrière. Les pilotes devront être âgés au minimum de 6 ans et maximum de 8 ans, licenciés FFM NJ1 - Nj2 ou licence 1 manifestation, en possession d'un guidon de bronze. Le déroulement pour cette catégorie sera de 1 ou 2 séances d'essais de 10 min + 2 manches de 8 min +1 T, sur le circuit ou une partie du circuit adaptée et validée par l'éducateur officiant sur l'épreuve. La mise en grille sera déterminée par les résultats des essais chronométrés. Les pilotes seront classés uniquement à l'épreuve et aucun titre ne sera attribué en fin d'année.

2 zones pourront organiser, le même jour, sur le même circuit, une même course comptant pour leur Trophée respectif, dès lors, un classement général de l'épreuve sera appliqué pour chaque zone avec réattribution des points.

Cela permet de séparer les catégories ou sous catégories et ainsi générer plus de pilotes.

Après accord de la Commission, exceptionnellement on pourra regrouper les catégories Minicross et 85cc Espoirs en Trophées de Zones lorsqu'il y a un manque de pilotes et que les grilles ne sont pas complètes. Les Essais Libres + Chronos et les temps de manches retenus sont les suivants : **10mn Essais Libres + 15mn Essais Chronos et 2 manches de 18mn+1T**. Pour les différencier, on appellera les Benjamins en Minicross → Benjamins et en 85cc Espoirs → Benjamins Espoirs.

Les épreuves comportent au minimum : deux séances d'essais de 10 minutes, espacées 45mn, catégories réunies ou non le matin après 9h30 et 2 manches de 12 mn + 1T en Motocross ou 2 manches de 9 mn +1T sur circuit Pit-Bike de préférence avant 17 heures, 45mn de pause entre deux manches doit être respectée. Les épreuves dites « Course sur prairie » et Minicross sur terrain de Pit-Bike compteront dans le classement du Trophée Minicross.

La remise des prix Minicross et 50 cc Kids devra se faire OBLIGATOIREMENT à la pause de l'après-midi.

Les Organisateurs sont tenus de ne pas arroser avant les manches de Minicross et 50cc Kids sauf si c'est une demande de l'éducateur désigné.

Les Clubs Organisateurs ayant inscrit des épreuves de Trophées Minicross et 50cc Kids devront prévoir l'accueil d'un Educateur désigné par la Commission, ainsi que des récompenses pour tous les jeunes pilotes : médailles, lots publicitaires de valeurs identiques.

La mise en grille sera établie selon les essais chronométrés.

Les pilotes devront être en pré-grille **5** minutes avant le départ. Seuls les pilotes seront habilités à placer leur moto sur la grille.

Un seul accompagnateur sera toléré en grille, uniquement après la rentrée en grille de la dernière moto et devra quitter celle-ci avant la procédure du départ.

ART 3 - ENGAGEMENTS ET NUMEROS DE COURSE

Championnat Ligue, Trophées de Zones et Challenges Loisirs					Numéro à l'année	Tarif engagement	Essais séparés avec 1 test départ	Manches
Catégories		Championnats						
Trophées de Zones					Grille commune			
50	50cc Kids	Kids				20 €		2X8mn +1T
Min	Minicross	Poussins	Pupilles	85cc Benjamins		30 €	10mn +10mn	2X12mn + 1T
85	85cc Espoirs	Benjamins Espoirs	Minimes	Cadets		35 €	10mn +15mn	3X15mn + 1T
85	85cc Espoirs	Ligue				35 €	15mn +15mn	2X20mn + 1T
		Benjamins Espoirs	Minimes	Cadets				
Trophées de Zones					Grille commune			
125	125cc	Juniors		Séniors		43 €	10mn +15mn	3X15mn + 1T
Vet	Vétérans	Or	Argent	Vermeil				
Fem	Féminines							
Ligue								
125	125cc	Juniors		Séniors		43 €	15mn +15mn	2X20mn + 1T
Vet	Vétérans	Or	Argent	Vermeil				
Fem	Féminines							
Trophées de Zones					Grille commune			
MX	250cc/450cc	250cc		450cc			10mn+15mn	3X15mn + 1T
Cha	Challenges Loisirs	Open	Trophées Départementaux					
Ligue								
MX	250cc/450cc	250cc		450cc		43 €	15mn+15mn	2X20mn + 1 T
MA	Motos Anciennes	Vintage	Classic	Evolution	Pré 97			
Ligue					Grille unique	43 €	10mn+15mn	3X15mn + 1 T
Qua	Quads	Juniors	Open	Féminines	Vétérans			

Les pilotes qui ont payé un numéro à l'année en 2023 pourront le conserver jusqu'au 22 janvier 2024 (dans leur catégorie), au-delà de cette date, les numéros qui n'auront pas été payés redeviendront libres d'accès pour tous. Ils seront disponibles sur Engage-sports à partir de la 1ère quinzaine de décembre, un message sera envoyé aux pilotes.-Pour être validé, **le numéro doit être payé**.

Les pilotes qui auront participé au Championnat de France 2023 pourront conserver leur numéro. Ils devront en faire la demande auprès du secrétariat de la Ligue à la date d'ouverture sur Engage-sports, leurs numéros seront réservés jusqu'au 31 janvier 2024. Au-delà de cette date, tous les numéros non réservés-et non payés seront libres d'accès à tous les pilotes.

Pour s'engager aux différents Championnats, Trophées de Zones et Challenges Loisirs, dans le secteur géographique de la Région Nouvelle-Aquitaine, il faut obtenir un numéro à l'année. Les numéros seront attribués contre un droit de 11 €.

Le pilote qui participe aux Championnats, Trophées de Zones et Challenges Loisirs conservera son numéro toute la saison.

Les demandes de numéros se feront sur <http://ffm.engage-sports.com> et le règlement uniquement par carte bancaire.

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement avoir pris et payé un numéro à l'année et être licencié dans sa zone.

Les numéros et les couleurs des plaques motos doivent respecter le règlement National de Motocross (voir Art. 1.3).

Art 3.1 **Liste de Notoriété**

Cette liste est composée de pilotes de notoriétés reconnus par la Ligue et sa Commission.

Elle est établie chaque fin d'année pour la saison suivante, sa durée de validité est de 2 ans.

Ces pilotes ne pourront pas participer aux Trophées Amateurs Challenges Loisirs (Zone Nord, Est et Sud).

Les 20 premiers du classement général d'une épreuve Championnat de Ligue dans les catégories 125 cc, 250 cc, 450 cc.

Les 5 premiers du classement général d'une épreuve au Championnat de Ligue dans la catégorie 85 cc.

Les 5 premiers du classement général d'une épreuve de Trophée dans les catégories 125cc, 250 cc, 450 cc.

Les 3 premiers d'un classement général d'une journée d'une course Amateurs, Loisirs et Challenges.

Tout pilote ayant marqué des points sur une épreuve de Championnat de France (Sauf Féminines).

Pas de liste de notoriété pour le Trophée Open Loisirs et Féminines de la Zone Nord.

La Ligue se réserve le droit de changer un pilote de catégorie et de compléter la liste avec les pilotes de notoriété HL, par exemple.

Les WILD CARDS (pilotes de notoriété, invité et Hors Ligue) devront s'engager suivant la procédure du Championnat de Ligue sur **Engagesports** et devront passer les qualifications si nécessaires.

Liste disponible sur le site internet de la Ligue (www.liguemotonouvelleaquitaine.org)

Art 3.2 **Conditions d'engagement**

Les engagements aux courses du Championnat de Ligue, Trophées de Zones et Challenges Loisirs s'effectuent sur <http://ffm.engage-sports.com> sous la responsabilité du Club Organisateur et sous le contrôle de la Ligue.

Si une manifestation est annulée par l'organisateur avant la date prévue, aucun frais ne sera retenu par Engagesports.

Si un pilote est refusé par l'organisateur ou la Ligue, 1€ de frais administratif sera retenu par Engagesports.

Si le pilote annule son engagement 10€ seront retenus par le Club Organisateur.

Ordre d'engagement :

Priorité aux pilotes inscrits au Championnat de Ligue, Trophées de Zones, Challenges et Loisirs (jusqu'à 30 jours avant l'épreuve).

Priorité aux pilotes ayant pris un numéro à l'année. (Jusqu'à 30 jours précédant l'épreuve).

Tous les pilotes licenciés dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine pourront être classés dans leur Zone s'ils possèdent un numéro à l'année.

Une pénalité sur l'engagement de 20€ sera appliquée 5 jours avant la manifestation.

Dans le cas d'un désistement de l'engagement pour raison médicale, il faut adresser son certificat médical au club organisateur en précisant sur le document l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.) et ceci 48h maximum après avoir déclaré son forfait.

Conditions d'engagement :

A partir des 30 jours qui précèdent la manifestation, l'organisateur pourra engager les pilotes Wild-Cards, puis les autres pilotes dans la limite de l'homologation.

Les pilotes Wild-Cards et complémentaires pourront s'engager avant les 7-jours afin de ne pas payer la pénalité prévue de 20€.

Droits d'engagement :

- 50cc 20€ par course
- Minicross 30 € par course
- 85cc Espoirs 35 € par course
- HL et toutes les autres catégories 43 € par course
- Engagement sur place 63 €

Transpondeurs :

- Transpondeur à la saison 50€
- Transpondeur à la manifestation 15€
- Transpondeur à la saison 30€ pour les 85cc Espoirs
- Transpondeur à la manifestation 10€ pour les 85cc Espoirs
- Minicross et 50cc gratuit pris et rendu sur place , pas de transpondeur à l'année

Numéros à l'année

- Numéro à l'année 11 €
- Pas de numéro à l'année pour les 50cc (uniquement numéro de course)

ATTENTION : En cas de non restitution du transpondeur, le pilote devra le retourner sous 15 jours dans une enveloppe renforcée (Type papier bulle) à l'adresse suivante : LMNA - 2373 Route de Mauvezin - La Roquille - 47350 ESCASSEFORT. Passé ce délai, il lui sera interdit de prendre part aux manifestations pour lesquelles il s'était engagé et les droits d'engagement ne seront pas remboursés. De même, sa licence pourra être suspendue.

ART 4 - LES CONTRÔLES

Art 4.1 📄 Administratif

Le Club Organisateur devra contrôler les licences, documents administratifs et justificatifs d'identité des participant.

Art 4.2 📄 Technique

L'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert suivant le Règlement Particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique. Les pilotes seront acceptés au contrôle technique à la condition que les numéros et les couleurs de plaque respectent le règlement de la LMNA, ils devront être munis de leur livret technique, leur moto, le casque et une protection dorsale et pectorale conformes au règlement général Motocross FFM. **Le port des coudières et des genouillères pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc est fortement recommandé.** En cas de dépassement du bruit (112 db) au contrôle sonomètre (méthode 2M max définition sur le site de la FFM), un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation. Un pilote pourra faire contrôler deux machines, mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire Technique devra contrôler les deux machines. Les autres règles techniques à respecter seront précisées sur le livret donné au pilote.

Art 4.3 📄 Changement de machine sur une épreuve

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique. Le changement sera accepté uniquement si la cylindrée de la machine souhaitée est de même cylindrée ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM. Le changement de machine est **strictement interdit** pendant une manche. Pendant les essais le changement de machine est autorisé à condition que cette dernière soit dans la zone mécanique prévue à cet effet. Le changement de machine ou toutes réparations dans les paddocks pendant les essais ou les manches est strictement interdit.

ART 5 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art 5.1 📄 Parc fermé et Pré-grille

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Lors de la première épreuve de chaque catégorie, l'ordre des départs aux essais se fera en fonction du classement général scratch de chaque Championnat de l'année précédente. Pour les épreuves suivantes, l'entrée en pré-grille sera déterminée par le classement

général scratch provisoire de chaque Championnat. Les pilotes non classés ou Hors Ligue rentreront dans l'ordre de leurs numéros de course

Afin d'éviter tout débordement, une seule personne sera autorisée à rentrer en pré-grille. Cette dernière n'est pas autorisée à se rendre sur la grille pour préparation de la place de départ sauf pour les catégories 50-65-85cc qui pourra après placement des pilotes seulement porter les cales.

Art 5.2 **Essais et qualifications**

Tout pilote n'ayant pas **terminé au moins un tour lors d'une séance d'essai**, ne pourra pas prendre le départ d'une manche.

Le 1^{er} tour des essais sera un tour de reconnaissance à **allure réduite**. Si un pilote ne réalise aucun temps chrono, il rentrera dernier sur la grille de départ. Si un pilote ne peut pas participer à sa série d'essais pour des raisons justifiées, il se verra replacer dans une autre série et sera reclassé pour ces manches dans sa catégorie en fonction de son chrono. Sinon, dans la mesure du possible, il réalisera deux tours de reconnaissance et rentrera dernier de sa série. Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le club organisateur. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste. Aucun pilote ne sera autorisé à se faire aider sur le circuit.

Art 5.3 **Procédure de départ**

Les départs seront donnés avec une grille type américain, s'abaissant vers les pilotes. En cas de non fonctionnement de la grille de départ, ils pourront être donnés à l'aide du drapeau national.

Pour tous les Championnats de Ligue les pilotes (Ligue et hors Ligue) entreront en grille dans l'ordre des séries de chronométrage pour toutes les manches s'il y a plusieurs groupes (exemple 1er groupe A, 1er groupe B, 2ème groupe A, 2ème groupe B, etc...).

Le responsable de la pré-grille, sous contrôle d'un commissaire sportif, fera mettre les moteurs en marche, lorsque la première moto quittera la pré-grille, le processus de départ est lancé et ne pourra plus être arrêté. Un accompagnateur ou un mécano licencié sera admis sur la grille pour les catégories 50/65 et 85cc après la mise en place du pilote ou cales puis évacuation. Le choix de sa place en grille appartiendra au pilote.

Dès que tous les concurrents seront en place, et sur ordre du Directeur de Course, la personne dédiée présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quelle qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être présentées avant l'abaissement de la herse de la grille de départ, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres avec une barre anti-recul si nécessaire. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel avant et au moment du départ : Seuls les pilotes ont un droit d'accès derrière la grille et de préparer leur place de départ dans ce périmètre sans utiliser d'outil. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Le pilote est seul **RESPONSABLE** de ses accompagnateurs.

Modifications d'horaires : le Jury qui sera amené à modifier les horaires ou programme au cours de la manifestation pour des raisons indépendantes de sa volonté (sécurité, intempéries, problèmes techniques, etc...) **devra obligatoirement** informer toutes les personnes concernées par ce changement (pilotes, managers, officiels...) au moyen de communication à sa disposition.

Art 5.4 **La course**

Après tout arrosage ou travaux conséquents, seule la série suivante pourra effectuer un tour de reconnaissance. Pour les 50cc-65cc et 85cc, l'arrosage sera interdit avant le départ.

L'ACCÈS AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS munis d'une licence FFM de l'année en cours et du Pass-Organisateur. Age minimum requis 14 ans, l'organisateur mettra en place un contrôle d'accès à ce parc.

Art 5.5 **Procédure d'arrivée**

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra moduler la durée d'une manche en utilisant le drapeau rouge ; s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course, seul habilité à interrompre la course.

Si une manche est arrêtée avant la moitié de son temps, un nouveau départ sera donné dès que possible. Les pilotes devront se rendre directement au parc d'attente. Aucun changement de machine ou ravitaillement ne sera accepté. La manche sera recommencée pour la durée du temps restant.

Si les pilotes ont parcouru 50 % ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour qui précède l'arrêt de la manche.

À l'exception d'un faux départ, une course ne peut recommencer qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulée, alors la course sera considérée comme nulle et non avenue.

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1ère au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classé, un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés sur le classement des Championnats dans chaque catégorie selon le barème des [tableaux ci-dessous](#) :

Barème 1																																	
Pl	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
Pts	60	56	53	51	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21
Pl	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64 à 90		
Pts	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	7	6	6	5	5	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	1		

Barème 2																				
Pl	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Pts	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Barème 3 (sur 3 manches)																																	
Pl	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
Pts	40	37	35	34	33	32	31	31	30	29	29	28	27	27	26	25	25	24	23	23	22	21	21	20	19	19	18	17	17	16	15	15	14
Pl	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60+						
Pts	13	13	12	11	11	10	9	9	8	7	7	6	6	5	5	4	4	3	3	2	2	1	1	1	1	1							

Art 5.6 Les sanctions

Fautes	Sanctions
Non-respect envers un Officiel ou un membre organisateur.	Exclusion immédiate de l'épreuve et suivant la gravité des actes comparution devant le Tribunal Disciplinaire Régional et voir plus
Non-respect des consignes de sécurité.	
Gestes agressifs, insultes envers les Organisateurs, Officiels, Accompagnateurs, Pilotes ou tout autre personne.	
Dégradation des installations ou bien d'autrui.	
Couper le circuit (avec gain de temps ou de place) pendant un essai ou une manche	Disqualification de la séance
Non-respect du drapeau jaune agité ou du drapeau blanc à croix St André	5 places pouvant aller jusqu'à la disqualification de la séance si récidive
Aide extérieure sur le circuit	Disqualification de la séance
Entrée de l'accompagnateur, du mécano ou du panneuteur pendant une manche sans avoir l'autorisation du directeur de course ou du délégué	5 places pouvant aller jusqu'à la disqualification de la séance si récidive
Perte d'un élément d'échappement	Mise hors course de la manche en cours (au drapeau noir à rond orange), disqualification si non respect
Utilisation d'une machine ou d'un équipement non vérifié au contrôle technique	Disqualification de la séance
Déambulation de véhicule à moteur thermique ou électrique interdite	Décision du Jury
Animaux non tenus en laisse interdits	Décision du Jury

Application du règlement

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M. organisées par la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine, le Jury de l'épreuve est habilité à prendre toutes les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Ceci s'applique également pour le respect de l'horaire de fin prévu sur l'arrêté préfectoral. Cet arrêté préfectoral devra être fourni au Directeur de Course et au Délégué avec le règlement particulier de l'épreuve. La commission pourra, en cas de besoin, modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière.

ART 6 - REMISES DES RÉCOMPENSES

Art 7.1 Pour chaque épreuve

Le classement se fera sur les points attribués dans les manches sur le classement journée pour tous les pilotes Ligue ou Hors Ligue. (Voir tableau récapitulatif). En cas d'égalité sur le classement journée, le départage se fera sur le résultat de la dernière manche couru. Pour être classé sur la manche, le pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch du Championnat ou Trophée, sauf Minicross et 50cc toutes les catégories (Voir tableau récapitulatif Art 3).

L'organisateur pourra ajouter, suivant ses possibilités, en plus des coupes, des lots ou autres à sa seule discrétion. La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et un comportement digne d'un sportif.

La remise des Prix dans la catégorie Minicross et 50cc Kids se fera OBLIGATOIREMENT pendant la pause de l'après-midi.

Art 6.2 Championnats et Trophées

Les 3 premiers de chaque Championnat ou Trophée-au scratch seront récompensés.

Les points Championnats sont répertoriés sur le tableau récapitulatif selon le barème 1 pour toutes les catégories, le barème 2 pour Pit-Bike et le barème 3 pour les Course sur Prairie (voir Art 5.5).

Le classement du Championnat de Ligue se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sur le classement en Championnat de Ligue ou Trophées de Zones, le départage se fera en prenant le meilleur résultat de la dernière manche sur la dernière course.

Un pilote surclassé ou déclassé ne sera pas autorisé à participer à une course de Championnat ou de Trophée dans sa catégorie d'origine.

Art 6.3 Concurrence de dates et récupération de points

- En cas de concurrence de date **sur une épreuve de Championnat de Ligue**, le pilote participant à une course de Championnat de France ce même jour, pourra récupérer ses points sur le Championnat de Ligue.
- En cas de concurrence de date **sur une épreuve de Trophée de Zone**, le pilote participant à une course de Championnat de Ligue pourra récupérer ses sur le Trophée de Zone.
- En cas de concurrence de date **sur une épreuve de Trophée Minicross**, le pilote qui participe au **Championnat de France Minivert** ce même jour pourra récupérer ses points dans son Trophée de Zone.

Dans les 3 cas, le calcul des points récupérés se fera sur la moyenne des points obtenus sur les épreuves auxquelles le pilote aura participé. Il devra avoir participé à au moins 50% des épreuves organisées dans son Championnat ou Trophée pour récupérer ses points, il devra également en faire la demande auprès de la Ligue par mail (secretariat.est@lmna.email)_dans les 8 jours qui suivent la course concernée, **en résumé :**

Si je participe	⇒	Je récupère dans la même catégorie, en
Championnat de France	⇒	Championnat de Ligue
Championnat de France Minivert	⇒	Trophée de Zone Minicross
Championnat de Ligue	⇒	Trophée de Zone

Art 6.4 ☒ **Remise des prix de fin de saison**

Si un pilote récompensé (en Championnat de Ligue ou Trophées de Zones) par un trophée ou une prime n'est pas présent le jour de la remise des prix de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sans raison valable (médicale ou familiales graves), **la prime sera minorée de 50 %**. L'invitation sera adressée au plus tard, 3 semaines avant la remise des récompenses pour permettre au pilote récipiendaire de prendre ses dispositions.

Art 6.5 ☒ **Primes de Championnat de Ligue (fin de saison)**

Des primes de Championnat seront mises en place pour les différentes catégories au SCRATCH en 250cc, 450cc, 125cc, 85cc Espoirs, Vétérans, Quads, Motos Anciennes et Féminines. Le calcul des primes se fera au prorata des épreuves LMNA organisées auxquelles le pilote aura participé.

PRIMES CHAMPIONNAT LMNA 2024								
	85 Espoirs	125cc	250cc	450cc	Quads	Vétérans	Motos Anciennes	Féminines
1	400 €	600 €	600 €	600 €	400 €	400 €	400 €	400 €
2	300 €	400 €	400 €	400 €	300 €	300 €	300 €	300 €
3	200 €	250 €	250 €	250 €	200 €	200 €	200 €	200 €
4	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
5	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
	1 150 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 150 €	1 150 €	1 150 €	1 150 €

Art 6.6 ☒ **Primes Courses**

Seront primés à chaque épreuve, à la charge du Club Organisateur, **les 3 premiers des catégories en Ligue** : 125cc au scratch, 250cc, 450cc, et Quads au scratch **des pilotes licenciés dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine**. En l'absence du pilote à la remise des Prix, **la prime course reviendra au Club Organisateur**.

PRIMES COURSES CATEGORIES DE LIGUE 2024				
	125cc	250cc	450cc	Quads
1er	150 €	150 €	150 €	100 €
2eme	100 €	100 €	100 €	80 €
3eme	50 €	50 €	50 €	50 €
	300 €	300 €	300 €	230 €

ART 7 - RÉCLAMATIONS

Art 7.1 Procédure

Toute réclamation devra être remise par écrit au Directeur de Course dans les 30mn qui suivent l'affichage des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 € ou 150 € dans le cas du démontage d'un moteur 4T.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

Art 7.2 ☒ Dérogation

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai de la réclamation est porté à 48 heures.

Art 7.3 ☒ Environnement

Les pilotes devront prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc à coureurs. Des contrôles seront effectués par les Commissaires Techniques ou Sportifs à chaque épreuve. **Les tapis de sol et extincteurs sont obligatoires.**

Suite à la nouvelle directive concernant la mise en place du tri sélectif dans certains départements, les pilotes auront l'obligation de ramener leurs déchets.

ART 8 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS

La sélection sera établie par les membres de la Commission en tenant compte des performances Régionales et Nationales des pilotes. Pour être sélectionné au Championnat de France des Régions MX dans une catégorie, le pilote devra avoir participé au Championnat de Ligue dans cette même catégorie.

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve, est tenu d'y participer.

Si pour un motif autre que médical ou tout cas examiné par la Commission de Motocross, le pilote concerné décline cette sélection, il ne pourra pas participer à une autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain de l'épreuve concernée par la sélection dont il a fait l'objet.

Indemnité spécifique du Championnat de France des Régions : les pilotes qui y participent seront défrayés par une prime en rapport avec la distance entre leur domicile et le lieu de l'épreuve.

ART 9 RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE

Toutes les catégories du territoire Nouvelle-Aquitaine ci-dessous. **On appliquera le barème 3 de l'Art 5.5 (sauf Minicross et 50cc Kids, barème 1).**

COURSE SUR PRAIRIE 2024				
Catégories	Essais Libres + Chronos	Manches	Championnat ou Trophées	
Quads	2x10m	3x15m+1T	Championnat Ligue MX	} Comptant pour le Chpt de Ligue Motocross
Motos Anciennes	2x10m	3x10m+1T	Championnat Ligue MX	
Minicross	2x10m	2x12m+1T	Trophée Zone MX	} Comptant pour le Trophée de Zone Motocross concerné
50cc Kids	2x10m	2x8m+1T	Trophée Zone MX	
Vétérans	2x10m	3x10m+1T	Trophée Zone MX	
Trophées de Zone Prairie				
85cc Espoirs	2x10m	3x10m+1T	Trophée Prairie	} Comptant pour le Trophée Prairie
125cc	2x10m	3x10m+1T	Trophée Prairie	
Open 450cc-250cc	2x10m	3x10m+1T	Trophée Prairie	
Enduro	2x10m	3x10m+1T	Trophée Prairie	

Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

ART 10 RÈGLEMENT QUAD CROSS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs âgés de 13 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM. Les cylindrées imposées sont : 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

ART 11 RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES

Art 14.1 ☒ Machines admises

Cylindrées : de 125cc à 500cc et plus de 1968 à 1997.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année millésime maximum de 1997. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine) Les motos de

course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial et respecter l'utilisation de pièces de machines de caractéristiques générales d'origine de l'année 1997 au plus. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur le guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Définition Technique :

- Vintage ➤ Machines des origines à l'année modèle 1977.
- Classic ➤ Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants. Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.
- Evolution ➤ Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères.
- Prototype ➤ Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.
- Pré 90 ➤ Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.
- Super Evolution ➤ Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Lors du contrôle technique une vigilance toute particulière devra être apportée aux tests d'arrêt d'urgence des motos du fait des allumages d'époques relativement fragile sur certaines machines.

Plaques

125cc => noires - n° blancs

250cc => vertes - n° blancs

500cc => jaunes - n° noirs

Article 14.2 Pilotes admis

Le Championnat Motos Anciennes est réservé en priorité aux licenciés de la Ligue et titulaire d'une licence FFM (NCO- MAT- INTER - EUROPEENNE).

Age minimum : 18 ans dans l'année en cours.

Article 14.4 Catégories de motos

1^{ère} catégorie : Vintage - Motos pré 76 (année 1968 à 1976) sans restriction d'âge pour les pilotes et sans distinction de cylindrée.

2^{ème} catégorie : Classic - Motos pré 83 (année 1977 à 1983) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

3^{ème} catégorie : Evolution & Prototype

4^{ème} catégorie : Motos pré 97 (année 1984 à 1997) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

Art 14.5 Points et classements

Les points seront attribués selon le barème 1 de l'Art 6.5 du règlement Motocross.

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

Il devra avoir participé au minimum à 50% DES EPREUVES organisées du Championnat de Ligue.

Le classement général du Championnat est établi d'après les résultats de TOUTES les EPREUVES

ART 12 COUPE DES CLUBS

(Disponible sur demande au secrétariat de la Ligue).